



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conducteurs de transports routiers de voyageurs

Question écrite n° 41717

Texte de la question

Mme Emmanuelle Anthoine appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports, sur la pénurie de conducteurs sur les lignes régulières et les lignes scolaires. Le secteur du transport routier de voyageurs subit depuis quelques années des tensions au niveau du recrutement de conducteurs. En dépit d'efforts entrepris par la profession en matière de rémunération et de conditions de travail, l'avenir de certaines liaisons est remis en cause. À chaque rentrée scolaire, les organismes de transport routier de voyageurs s'interrogent sur le maintien de certaines lignes régulières ou de services scolaires. La crise sanitaire a sensiblement aggravé la situation en amenant nombre de conducteurs à abandonner le métier. Certes, le décret du 30 avril 2021 a abaissé à 18 ans la limite d'âge pour pouvoir passer le permis D. Mais le secteur demeure en attente de la publication de l'arrêté ministériel organisant le tutorat pour les circuits scolaires pour lesquels les besoins sont considérables. Aussi, elle lui demande les mesures que le Gouvernement entreprend d'adopter afin de renforcer l'attractivité du métier de conducteur de transport routier de voyageurs. Il s'agit d'assurer le maintien optimal de services publics de transports essentiels pour assurer la mobilité des Français.

Données clés

Auteur : [Mme Emmanuelle Anthoine](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41717

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 octobre 2021](#), page 7329

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)